



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Zoom
sur

Réforme de la formation initiale des professeurs : La Faculté d'Éducation et de Formation se prépare

La Faculté d'Éducation et de Formation de l'ICP voit cette nouvelle réforme comme une opportunité : concours avancé, rémunération progressive et professionnalisation renforcée. Thibaud Pombet et Séverine Parayre expliquent comment l'ICP se prépare à accompagner les futurs professeurs des écoles.



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts

Pour en savoir plus sur la Faculté d'Éducation et de Formation de l'ICP



© ICP

VIE DES CAMPUS **À LA UNE** **TÉMOIGNAGE**

La réforme de la formation initiale des enseignants est sur toutes les lèvres : pouvez-vous nous rappeler en quelques mots ce qu'elle change concrètement pour les futurs enseignants ?

Le ministère a mis en place cette réforme pour renforcer la formation et l'attractivité du métier de professeur des écoles. Deux évolutions majeures sont au cœur de ce projet : d'une part, le concours sera désormais organisé en fin de 3^e année de licence afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants d'y accéder ; d'autre part, une rémunération progressive serait mise en place pendant le master - 1 400 euros nets par mois en M1 et 1 800 euros nets en M2 - en contrepartie d'un engagement de quatre ans dans la profession.

Cette réforme marque également une évolution importante dans la formation, avec une professionnalisation plus précoce et plus soutenue du parcours. Deux nouveaux cursus verront le jour : la Licence Professorat des Écoles (LPE) et le Master Enseignement et Éducation (M2E), qui ouvriront respectivement dès septembre 2026 une promotion de L1, de M1 et de M2. Ces deux formations sont pensées pour accompagner les étudiants pas à pas vers le métier d'enseignant, dès la première année de licence.

Comment la FacEF s'est-elle préparée à cette réforme ? Quelles adaptations concrètes ont été mises en place dans la Licence Sciences de l'éducation ?

Thibaud Pombet, directeur du cycle licence - La Faculté d'Éducation et de Formation avait anticipé cette réforme, en ajustant dès la rentrée 2025 sa maquette d'enseignement afin de professionnaliser sa licence. Les points forts qui font la richesse de la formation ont naturellement été préservés : **un volume de stages conséquent, une articulation étroite entre théorie et pratique, une attention particulière portée à la pédagogie, ainsi qu'un ancrage fort dans la recherche.** L'objectif reste le même : offrir aux étudiants une formation complète, équilibrée et réellement formatrice pour leur futur métier.

Par ailleurs, la FacEF a mis en place **des modules de préparation au concours, encadrés par des enseignants et formateurs expérimentés**, afin d'accompagner au mieux les étudiants dans leur réussite. Ces modules, proposés actuellement en complément de la licence, seront progressivement intégrés à la maquette de la Licence Professorat des Écoles.

Pour le master, comment cette réforme redéfinit-elle les parcours, notamment avec le nouveau Master M2E (Enseignement et Éducation) au sein de l'ICP ?

Séverine Parayre, directrice du cycle master - Le nouveau Master M2E accueillera désormais des lauréats du concours, alors que l'ancien Master MEEF préparait à ce dernier. Cette évolution modifie en profondeur le contenu des maquettes : si la pédagogie et la didactique restent au cœur de la formation, une large place sera désormais accordée aux stages, aussi bien en M1 qu'en M2 avec notamment un stage en responsabilité de 486 heures en deuxième année. **Les liens entre théorie et pratique seront ainsi renforcés, permettant d'aborder des thématiques essentielles au métier d'enseignant telles que le développement durable, le climat scolaire, l'égalité filles-garçons ou encore la diversité des élèves et des apprentissages.**

À l'ICP, le Master M2E s'organisera autour de deux mentions : **Professorat des écoles et Professorat du second degré.** La mention Conseiller principal d'éducation n'existant pas dans le privé, l'ICP continuera toutefois à former des cadres de l'éducation à travers le **Master PIF (Pratiques et Ingénierie de la Formation)**, parcours Cadres d'éducation. Ces professionnels peuvent exercer en établissement scolaire privé sans passer de concours.

Le concours sera désormais accessible dès la fin de la L3 : comment accompagnez-vous les étudiants dans cette étape clé ?

Thibaud Pombet, directeur du cycle licence - Au printemps 2026, les étudiants inscrits en troisième année de Licence de Sciences de l'Éducation pourront se présenter au concours de recrutement des professeurs des écoles. Tout au long de l'année, ils bénéficieront d'une préparation spécifique articulée autour des deux étapes du concours : l'épreuve écrite d'admissibilité et l'épreuve orale d'admission.

Pour accompagner ces nouvelles perspectives, de nombreux temps d'information et d'orientation sont proposés afin d'aider les étudiants à construire leur parcours, qu'ils se destinent à l'enseignement public ou au privé sous contrat. Dans ce contexte de réforme, l'accompagnement personnalisé offert à chaque étudiant de l'ICP joue un rôle central : il constitue un repère essentiel et un soutien concret pour traverser sereinement ces évolutions parfois déstabilisantes.

Enfin, au-delà des ajustements techniques, que représente pour vous cette réforme : une contrainte, une opportunité, ou un tournant pour repenser la formation des enseignants ?

Cette réforme représente une réelle opportunité pour les étudiants souhaitant **s'engager tôt dans le métier de professeur des écoles**. La formation deviendra plus professionnalisante dès la première année universitaire, avec un ancrage fort dans la pratique et la préparation au métier.

Les étudiants inscrits dans la nouvelle Licence Professorat des Écoles pourront, après avoir validé certains enseignements, **être dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité et accéder directement à l'épreuve orale d'admission du concours**. Ce sera un avantage pour ces étudiants puisque le concours sera ouvert à toute personne disposant d'une licence, quelle qu'elle soit. Des passerelles seront également prévues pour permettre à ceux qui le souhaitent de se réorienter en cours de formation.

Cette réforme renforce par ailleurs les liens **entre la formation des enseignants et les sciences de l'éducation**, en mobilisant les savoirs de ce champ disciplinaire au service de la réflexivité, de la pratique pédagogique et du développement de l'esprit critique des futurs professionnels.

Une fois le concours en poche, s'ils se destinent au privé, et qu'ils ont bien passé le concours dans notre académie, l'ICP les prendra en charge via les partenaires ISFEC (Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique) qui mettent en œuvre les deux mentions du M2E. Ils auront l'opportunité d'être professeur stagiaire rémunéré pendant leurs deux années de master. C'est tout de même très appréciable de pouvoir suivre son master dans ces conditions, tout en étant formé encore pour deux années avec des professionnels, des formateurs et des enseignants-chercheurs.

Pour en savoir plus sur le concours proposé en L3, découvrez cette vidéo questions-réponses du Ministère de l'Éducation nationale !

Publié le 19 novembre 2025 – Mis à jour le 25 novembre 2025

A lire aussi

À LA
UNE

TÉMOIGNAGE

VIE DES
CAMPUS

Tous les tags